



Comité Directeur

Procès-Verbal n°13

Réunion de Bureau du : **Jeudi 11 avril 2024**

Présidence : **M. William PONT**

Secrétaire Général :

Présents : **Mmes Cathy DARDON – Béatrice MONNIER - MM. Gérard BORGONI - Albert DI RE**

Excusés :

Assistent à la séance : **Mme Nathalie COGGIA (Directrice Administrative) - MM Patrick FAUTRAD - Bruno GIMENEZ - Jean PAOLINI**

MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions du Comité de Direction peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ; L'appel est adressé à la commission d'Appel de la Ligue Méditerranée de Football par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

CORRESPONDANCE

 **F.F.F :**

- Adressant la lettre de cadrage réservée aux INSTANCES dans le cadre de la campagne ANS pour l'année 2024. Noté.

- Dans le cadre de l'opération mini-buts, la livraison a débuté avec quelques semaines d'avance. Noté.

- Adressant un courrier de Mme Stéphanie FRAPPART et M. Antony GAUTIER concernant les modalités des candidatures aux catégories AFFE2 et JAFFE. Transmis à la C.D.A.

- Adressant une communication de Mme Laura GEORGES, secrétaire générale de la F.F.F et M. Vincent NOLORGUES, président de la LFA relative aux JOP Paris 2024. Noté

- Courrier consigné par le Président de la CFA et le Directeur de la DA relatif à la nouvelle formation des formateurs d'arbitres de niveau 1, envoyé aux présidents de CRA & CDA ainsi qu'au CTRA formation. Noté



- Informant que des réunions auront lieu pour échanger sur le développement des nouvelles pratiques et leurs structuration sur les différents territoires. Noté.

 LIGUE :

- Etat récapitulatif des dossiers FAFA de la LMF au 26 mars 2024. Transmis à la CDTIS.

 CLUBS :

- **US VAL D'ISOLE** : Concernant des incidents qui ont eu lieu lors d'un plateau U7 du 06 avril 2024. Transmis au Département Technique.

- **AS BRIGNOLES** : Procès-Verbal de la réunion du Comité de Direction du 22 février 2024 déterminant le nouveau bureau de l'association. Noté.

- **MISA** : Demande d'information sur le niveau de compétition pour les U13 et U14 pour la prochaine saison.

- **FC SEYNOIS** : Adressant une candidature pour accueillir les finales de Coupes du Var Futsal saison 2023/2024. Transmis à la C. Futsal.

 DIVERS :

- **SDJES 83** : Note de déploiement du dispositif « Professionnalisation » 2024 en PACA. Noté.

- **M. Noureddine HEDROUG** : Adressant une candidature pour intégrer une commission la saison 2024/2025. Noté.

- **M. Renaud MATHEY** : Adressant une candidature pour intégrer une commission la saison 2024/2025. Noté.

- **M. Vianney GBASSINGA** : Adressant une candidature pour un poste de délégué de District pour la saison 2024/2025. Le Secrétaire Général répondra.

INFORMATIONS

- Le Président fait un point sur la situation financière et notamment le retard de nombreux clubs dans le règlement des relevés de compte et des frais des officiels.

- Le Président constatant à nouveau des dérapages inqualifiables envers le corps des officiels (arbitres, délégué(e)s) rappelle la nécessité d'un respect total de tous les acteurs du football départemental des uns envers les autres.

Bien évidemment les Commissions compétentes traiteront ces dossiers en fonction des éléments en leur possession avec la rigueur nécessaire et indispensable et ce en toute objectivité.

O. DE ST MAXIMIN / AS LES ARCS - Match D2 Poule B du 24.03.2024

Suite à la décision de la Commission de Discipline du jeudi 04 avril 2024 et après avoir eu connaissance d'informations complémentaires, le Comité de Direction fait appel de la décision de ce dossier et le transmet à la Commission d'Appel Disciplinaire & Règlementaire pour engagement de procédure.



District du Var de Football



*Prochaine Réunion Plénière
Le vendredi 26 avril 2024*

Le Président : M. William PONT
Le Secrétaire Général : M. André VITIELLO